

# CAS DE SAISINE CCP

Références juridiques du fonctionnement des commissions consultatives paritaires : articles R272-1 à R272-49 du Code général de la fonction publique.

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Objet	Demande	Compétence	Texte de référence	Pièces à fournir
Demande de révision de l'entretien professionnel	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. R272-21 CGFP - Art. 1-3 décret n°88-145	- Saisine par l'agent après saisine au préalable de son autorité territoriale - Copie de l'entretien contesté - Rapport hiérarchique sur demande du Centre de Gestion

## CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS : TEMPS DE TRAVAIL

Objet	Demande	Compétence	Texte de référence	Pièces à fournir
Refus d'accomplir un service à temps partiel	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. R272-21 CGFP - ffdsq	- Saisine de l'agent - Motivation de l'autorité territoriale
Litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. R272-21 CGFP -	- Saisine par l'agent - Motivation de l'autorité territoriale
Refus d'une demande de congés au titre du compte épargne temps	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. R272-21 CGFP - ffdsq	- Saisine de l'agent - Motivation de l'autorité territoriale

## CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS : TÉLÉTRAVAIL

Objet	Demande	Compétence	Texte de référence	Pièces à fournir
Refus opposé à une demande de télétravail (initiale ou renouvellement)	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. R272-21 CGFP - ffdsq	- Saisine de l'agent - Courrier de refus de l'autorité territoriale
Interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. R272-21 CGFP	- Saisine de l'agent - Motivation de l'autorité territoriale

**FIN DE FONCTIONS - Licenciement d'un agent contractuel postérieurement à la période d'essai** (sauf agents recrutés sur un emploi fonctionnel ou collaborateur de cabinet)

Objet	Demande	Compétence	Texte de référence	Pièces à fournir
Licenciement en raison de la disparition du besoin ou suppression d'emploi qui a justifié le recrutement de l'agent en cas d'impossibilité de reclassement dans un autre emploi (agent contractuel sur un poste permanent)	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. 39-3 et 39-5 décret n°88-145 - Art. R272-19 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Contrat(s) de travail - Rapport de l'autorité territoriale motivé - Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte
Licenciement en raison de la transformation du besoin ou de l'emploi qui a justifié le recrutement lorsque l'adaptation de l'agent au nouveau besoin n'est pas possible, en cas d'impossibilité de reclassement dans un autre emploi (agent contractuel sur un poste permanent)	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. 39-3 et 39-5 décret n°88-145 - Art. R272-19 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Contrat(s) de travail - Rapport de l'autorité territoriale motivé - Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte
Licenciement en raison du recrutement d'un fonctionnaire lorsqu'il s'agit de pourvoir à un emploi en cas d'impossibilité de reclassement dans un autre emploi (agent contractuel sur un poste permanent)	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. 39-3 et 39-5 décret n°88-145 - Art. R272-19 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Contrat(s) de travail - Rapport de l'autorité territoriale motivé - Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte
Licenciement en raison du refus par l'agent d'une modification d'un élément substantiel du contrat en cas d'impossibilité de reclassement dans un autre emploi (agent contractuel sur un poste permanent)	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. 39-3 et 39-5 décret n°88-145 - Art. R272-19 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Contrat(s) de travail - Rapport de l'autorité territoriale motivé - Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte
Impossibilité de réemploi de l'agent ayant formulé une demande de reclassement à l'issue d'un congé sans rémunération (agent contractuel sur un poste permanent)	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. 39-5 décret n°88-145 - Art. R272-19 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Contrat(s) de travail - Rapport de l'autorité territoriale motivé - Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte
Licenciement pour inaptitude définitive aux fonctions	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art 13 décret n° 88-145 - Art. R272-19 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Contrat(s) de travail - Rapport de l'autorité territoriale motivé - Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte
Licenciement dans l'intérêt du service	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. 39-5 décret n°88-145 - Art. R272-19 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Contrat(s) de travail - Rapport de l'autorité territoriale motivé

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte</li> </ul>
Licenciement pour insuffisance professionnelle	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Art. 39-2 décret n°88-145</li> <li>- Art. R272-19 CGFP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale</li> <li>- Contrat(s) de travail</li> <li>- Rapport de l'autorité territoriale motivé</li> <li>- Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte</li> </ul>

### DROIT SYNDICAL

Objet	Demande	Compétence	Texte de référence	Pièces à fournir
Non renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. R272-19 CGFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale</li> <li>- Contrat(s) de travail</li> <li>- Rapport de l'autorité territoriale motivé</li> <li>- Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte</li> </ul>
Licenciement d'un agent siégeant auprès d'un organisme consultatif où s'exerce la participation des agents contractuels territoriaux <b>OU</b> d'un agent investi d'un mandat syndical	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS avant entretien préalable	- Art. 42-2 décret n°88-145	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale</li> <li>- Contrat(s) de travail</li> <li>- Rapport de l'autorité territoriale motivé</li> <li>- Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte</li> </ul>
Licenciement d'un agent ayant obtenu au cours des 12 mois précédant ce licenciement une ASA accordée selon les articles 16 et 17 du décret n°85-397	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS avant entretien préalable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Art. R214-39 CGFP</li> <li>- Art. 42-2 décret n°88-145</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale</li> <li>- Contrat(s) de travail</li> <li>- Rapport de l'autorité territoriale motivé</li> <li>- Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte</li> </ul>
Licenciement d'un agent bénéficiant d'une décharge d'activité de service ( <i>égale ou supérieure à 20 % de son temps de travail</i> )	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS avant entretien préalable	- Art. 42-2 décret n° 88-145	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale</li> <li>- Contrat(s) de travail</li> <li>- Rapport de l'autorité territoriale motivé</li> <li>- Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte</li> </ul>
Licenciement d'un agent ancien représentant du personnel durant les 12 mois suivant l'expiration de son mandat, ou du candidat non élu, pendant un délai de 6 mois après la date de l'élection pour création ou renouvellement de l'organisme consultatif ( <i>où s'exerce la participation des agents contractuels territoriaux</i> )	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS avant entretien préalable	- Art. 42-2 décret n°88-145	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale</li> <li>- Contrat(s) de travail</li> <li>- Rapport de l'autorité territoriale motivé</li> <li>- Tout document complémentaire utile pour éclairer le contexte</li> </ul>

Rejet des demandes de congé pour formation syndicale pour un agent bénéficiaire d'un mandat	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	INFORMATION	- Art. R272-19 CGFP - Art. L214-1 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Demande de l'agent - Décision de refus de l'autorité territoriale
---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------	-------------	-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### FORMATION PROFESSIONNELLE

Objet	Demande	Compétence	Texte de référence	Pièces à fournir
Deuxième refus successifs d'une action de formation professionnelle	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. R272-19 CGFP - Art. 422-22 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Demande écrite de l'agent - <b>Motivation de l'autorité territoriale</b>
Avant un troisième refus d'utilisation du compte personnel de formation par l'autorité territoriale (CPF)	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	AVIS	- Art. R272-19 CGFP - Art. L422-13 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Courrier de saisine exposant la situation et les motivations - Refus écrit de l'agent de rejoindre son poste
Refus d'une mobilisation du compte personnel de formation (CPF)	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. R272-21 CGFP - Art. L422-11 CGFP	- Saisine de l'agent - Courrier de demande auprès de l'autorité territoriale - Courrier de refus de l'autorité territoriale
Rejet des demandes de congé pour formation syndicale	<b>A l'initiative de la collectivité</b>	INFORMATION	- Art. R272-19 CGFP - Art. L215-1 CGFP	- Imprimé de saisine téléchargeable sur AGIRHE signé par l'autorité territoriale - Demande de l'agent - Décision de refus de l'autorité territoriale
Refus d'un congé avec traitement de 2 jours pour un représentant du personnel membre de la formation spécialisée (ou du CST si elle n'existe pas)	<b>Saisine par l'agent</b>	AVIS	- Art. L214-2 CGFP - Art. R272-21 CGFP	- Saisine de l'agent - Décision de refus de l'autorité territoriale